

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D78

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet** : Contrat pluriannuel : Conseil Général du Rhône

Le Conseil Général du Rhône a retenu divers projets communaux dans le contrat pluriannuel 2009/2013.

Les actions retenues font partie du plan de mandat qui avait été présenté en Commission des Finances le 26 janvier 2009, puis en Conseil Municipal. Le contrat porte sur un montant subventionnable de 6 177 000.00 € H.T soit une enveloppe globale de subvention de 308 850.00 € (taux de 5 %).

Le Conseil Général du Rhône, dans sa commission permanente du 3 septembre 2009, a approuvé les projets proposés par la Commune. Ceux-ci sont exposés dans le document joint en annexe.

En cas de modification du programme d'investissement proposé par la Commune, il est possible d'établir des avenants, dans la mesure où les projets nouveaux sont compatibles avec les critères d'aide établis par le Conseil Général et restent, au plan financier, dans l'enveloppe globale arrêtée par la commission permanente.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat pluriannuel comme exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la décision de la commission permanente du Conseil Général du Rhône en date du 3 septembre 2009,
- VU la proposition basée sur les investissements et projets comme entrant dans le champ d'intervention du Conseil Général du Rhône,
- **DECIDE de poursuivre auprès du Conseil Général du Rhône la mise en place d'un contrat pluriannuel pour la période 2009/2013,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat définitif et à procéder à toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 septembre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/09/2009
- Publication ou affichage le 25/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2009

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.